

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et Informations sur le Commerce et le Développement Durable en Afrique

VOLUME 13, NUMERO 2 - AOUT 2012



Edition spéciale : Quel développement durable pour l'Afrique ?

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rio +20 : un consensus creux ?

ECONOMIE VERTE

Quel modèle d'économie verte pour l'Afrique ?

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La transition énergétique : une nécessité pour l'Afrique



International Centre for Trade
and Sustainable Development



enda

cacid
centre africain pour le commerce
l'intégration et le développement

PASSERELLES

VOLUME 13, NUMERO 2 - AOUT 2012

PASSERELLES

Revue africaine pour une nouvelle perspective sur le développement durable

PUBLIE PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

REDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ET

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

REDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

DIRECTRICE EDITORIALE

Kiranne Guddoy (ICTSD)

SOUTIEN ADDITIONNEL

Marion Excoffier (ICTSD)

Alexandre Gomis (ENDA)

DESIGN

Flarvet

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

ECONOMIE VERTE

4 **Quel avenir pour l'économie verte après Rio +20 ?**

Moustapha Kamal Gueye

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

7 **Mobiliser le commerce et les marchés pour le développement des énergies durables en Afrique**

Mahesh Sugathan

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

10 **L'Afrique de l'Ouest face aux enjeux de la transition énergétique**

Sécou Sarr

DEVELOPPEMENT DURABLE

13 **La gouvernance du développement durable à Rio +20 : pour la fin du système oligarchique**

Jean-Philippe Thomas

OPINIONS AFRICAINES

16 **Rio +20 : un consensus minimaliste pour le développement durable ?**

Cheikh Tidiane Dieye

19 **Nouvelles régionales**

21 **Sur le fil**

23 **Publications**

Un tout nouveau Passerelles !



L'équipe de Passerelles est heureuse de vous présenter le tout nouveau format de sa revue francophone couvrant les questions commerciales, d'intégration et de développement durable en Afrique.

Passerelles s'adapte et se transforme afin de suivre « les tendances » et rendre sa lecture encore plus agréable. Cela fait déjà douze années que vous nous exprimez une fidélité sans relâche et nous vous en remercions. ICTSD et Enda Tiers Monde continueront à vous tenir informés des différents événements de l'actualité commerciale et du développement durable qui touchent l'Afrique mais aussi à vous procurer des analyses précises et de qualité quant à ces sujets.

Le contenu n'est donc pas modifié et l'objectif de Passerelles reste inchangé. Lors de la préparation et publication de chaque numéro, toute notre équipe s'attèle à ce que la revue offre à ses lecteurs des articles pertinents, non partisans et écrits par des spécialistes. Nous nous attachons également à promouvoir la présence d'auteurs africains dans notre publication afin notamment de multiplier les approches et confronter les différents points de vue.

Le suivi des négociations commerciales au niveau multilatéral et régional reste un point central de notre revue. Ainsi, nous continuerons à vous informer de l'évolution du Programme de Doha, des négociations des Accords de Partenariat Economique et de la progression des différents processus d'intégration régionale en Afrique.

Enfin, notre revue, en parallèle avec Bridges Africa, poursuit sa volonté de fournir aux acteurs africains des informations pertinentes, synthétiques et objectives afin de les aider à prendre des décisions éclairées et concertées ou à formuler des positions crédibles en ce qui concerne le commerce et le développement durable.

Ce tout nouveau numéro consacre d'ailleurs une place majeure aux sujets discutés lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) le mois dernier. Nous espérons qu'il retiendra votre attention !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions quant à nos articles en écrivant à : Kiranne Guddoy : kguddoy@ictsd.ch ou Cheikh Tidiane Dieye : passerelles@endatiersmonde.org. Consulter la nouvelle page web de Passerelles, où vous pouvez télécharger la revue en format pdf et parcourir nos articles au fil de l'eau. Vous trouverez aussi des informations utiles et actualisées sur l'Afrique en visitant la page d'Enda CACID au www.endacacid.org.

Bonne lecture !

L'équipe de Passerelles

ECONOMIE VERTE

Quel avenir pour l'économie verte après Rio +20 ?

Moustapha Kamal Gueye

Il est communément admis que le modèle économique actuel est à bout de souffle. Même si tous reconnaissent la nécessité de changer de trajectoire en promouvant entre autres une économie plus verte, peu s'accordent sur les moyens de la réaliser. Plusieurs orientations ont été suggérées à Rio +20.

Le thème de l'économie verte a suscité un grand engouement aussi bien durant le processus préparatoire de Rio +20 qu'au moment de la conférence. Il a fait l'objet d'importants débats qui, pour une large part, se sont cristallisés sur la signification de la notion d'économie verte, sur son contenu et son lien avec la notion de développement durable. Il n'existe donc pas à ce jour une acceptation commune du concept d'économie verte. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) propose néanmoins une définition large. Une économie verte serait une économie qui produit un meilleur bien-être humain et assure une équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques.❶

Fondements économiques, sociaux et écologiques de la transition vers cette économie

Au cours des dix dernières années, plusieurs crises simultanées ont surgi ou se sont accentuées : le phénomène du changement climatique, la perte progressive de la biodiversité, la crise de l'énergie et des denrées alimentaires et tout récemment la crise du système financier et de l'économie mondiale toute entière. Ces crises ont des origines diverses. Elles ont cependant en commun d'être sous-tendues par une mauvaise allocation des capitaux.

L'érosion et la dégradation des sols, la pollution des eaux et de l'air, la diminution des forêts et des ressources halieutiques ont contribué à miner la base de survie des populations tout en impactant négativement sur l'activité économique. Ceci s'explique par les choix et stratégies de développement inefficaces qui ont favorisé l'accumulation rapide de capital physique et financier, au prix d'un épuisement et d'une dégradation excessifs du capital naturel. Les investissements dans l'immobilier, les actifs financiers et les combustibles fossiles se sont accrus en proportion inverse des efforts consentis pour financer la protection des écosystèmes, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des sols et de l'eau.

Ces mêmes politiques ont aussi eu un impact significatif sur les secteurs sociaux avec une augmentation significative du nombre de personnes sans emploi. Il en résulte une pression politique sociale forte sur tous les gouvernements, qui sont obligés de trouver des solutions immédiates mais aussi durables, ce qui ne peut passer que par des changements profonds de modèles et paradigmes de développement.

Un modèle de développement à parfaire

Le modèle de développement que nous avons connu jusqu'à présent, en dépit de progrès importants qu'il a permis d'accomplir, n'a pas amélioré les conditions de vie des pays les plus vulnérables ni n'a réussi à bâtir les conditions d'un progrès durable et équitablement réparti entre les peuples et les générations. Au cours des trente dernières années, le nombre de pays classés parmi les pays les moins avancés (PMA) par les Nations Unies a doublé, alors que seuls trois pays sont sortis de cette catégorie (Botswana, Cap Vert et Maldives).

La prise de conscience sur la nécessité de trouver une alternative à des modes de production et de consommation à bout de souffle a rendu possible l'émergence d'initiatives en faveur du développement durable. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'initiative lancée par le PNUE en 2008 pour promouvoir la transition vers l'économie verte.

A partir d'une simulation centrée sur la réaffectation d'investissements à hauteur de deux pour cent du PIB mondial dans dix secteurs clés de l'économie mondiale, le PNUE a tenté de confirmer l'hypothèse selon laquelle une économie verte propulserait la relance économique en créant de nouveaux moteurs de croissance et d'emplois.

Selon le PNUE, l'investissement dans l'économie verte renforce la performance économique à long terme en générant un PIB qui dépasserait celui que l'on aurait dans un scénario de continuité - l'hypothèse où l'économie mondiale continuerait de fonctionner en utilisant massivement les combustibles fossiles, entre autres. Le même impact positif serait ensuite noté dans le domaine de l'emploi, notamment dans les domaines du bâtiment, des transports, des forêts et de l'agriculture. L'économie verte réduirait également de façon significative l'empreinte écologique tout en augmentant les stocks de ressources renouvelables.



Trois leviers pour faciliter la transition vers l'économie verte

Promouvoir une croissance industrielle verte : Une économie verte pourrait favoriser l'émergence d'industries plus efficaces à travers le monde tout en permettant aux pays en développement de faire un bond en avant. A l'heure actuelle, une forte demande énergétique et en matériaux caractérise la plupart des industries africaines. Cela ajoute des coûts de production et met à mal leur compétitivité au plan mondial.

Assurer la transition énergétique : L'accès limité à l'énergie constitue l'un des plus grands défis pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique. Pourtant, le continent africain dispose du plus grand potentiel technique de production d'énergie renouvelable au monde grâce à d'énormes ressources en énergie solaire, en biomasse et en éoliennes. La réalisation de ce potentiel devrait stimuler la croissance économique et créer des emplois et des bénéfices environnementaux importants.

La transition vers une agriculture durable : L'agriculture représente 34 pour cent du PIB des pays au sud du Sahara et emploie près de 70 pour cent de la population. Valoriser le capital naturel dans l'agriculture nécessite de nouvelles méthodes de production qui réduisent la pollution de l'eau et l'érosion des sols, optimisent l'utilisation des intrants organiques et assurent une productivité élevée et des meilleurs revenus aux agriculteurs. Des systèmes agricoles écologiques de petite échelle, l'utilisation durable d'engrais chimiques et de pesticides et des systèmes de production à forte main d'œuvre pourraient fournir une base pour une transformation verte de l'agriculture en Afrique.

Perspectives de l'économie verte après Rio

Chefs d'État et de gouvernement, représentants de haut niveau et membres de la société civile, réunis ensemble à Rio, ont considéré que « la réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable qui peut offrir des solutions pour l'élaboration des politiques sans pour autant constituer une réglementation rigide ».

Un nombre important de pays à travers le monde a commencé à formuler ou à mettre en œuvre des stratégies visant à asseoir une économie verte dans le cadre de leurs objectifs de développement. Leurs initiatives trouvent maintenant un point d'appui dans la déclaration du sommet de Rio qui réaffirme la souveraineté de chaque pays sur ses propres ressources naturelles ainsi que sur ses choix en matière d'économie compte-tenu des circonstances et du contexte dans lequel il évolue. Certains pays font figure de pionniers dans ce domaine.

L'Afrique du Sud a, par exemple, lancé depuis 2010 une « nouvelle stratégie de croissance » qui vise à jeter les bases pour la création de 5 millions d'emplois en 2020 et à promouvoir une économie plus inclusive et plus verte à travers des interventions au plan macro et micro-économiques. Le gouvernement sud-africain a annoncé en outre, en novembre 2011, un « accord économie verte » qui est un pacte social entre le gouvernement, les syndicats, le patronat et des organisations de la société civile visant la création de 300 000 nouveaux emplois verts. L'accord prévoit de doubler la part de l'énergie générée à partir de sources renouvelables.

Dans les Caraïbes, la Barbade a adopté une stratégie nationale de développement pour la période 2006-2025 comprenant la construction d'une économie verte comme un des six objectifs stratégiques. La stratégie se fixe plusieurs objectifs chiffrés dont la réalisation de 30 pour cent des besoins en énergie à partir de sources renouvelables et la réduction de 50 pour cent de l'érosion côtière, particulièrement problématique pour l'état insulaire.

La Chine prévoit quant à elle, dans le cadre de son douzième plan quinquennal de développement (2011-2015) d'investir 468 milliards de dollars dans le verdissement de l'économie notamment dans le recyclage des déchets et leur réutilisation, le développement des technologies propres et les énergies renouvelables. La Chine a doublé ses investissements dans ces secteurs par rapport au plan quinquennal précédent. On s'attend donc à ce que l'industrie de la protection de l'environnement de la Chine continue de croître à une moyenne de 15-20 pour cent par an et avec un rendement de 743 milliards de dollars sur cinq ans.

D'autres pays comme le Mexique, la République de Corée, entre autres, ont aussi pris des initiatives ou mis en œuvre des plans plus ou moins importants de promotion de l'économie verte avec pour objectif de changer leur trajectoire économique à court ou moyen terme.

Conclusion

La conférence de Rio +20 consacre une étape importante dans la poursuite des Objectifs de Développement Durable dans un monde marqué par des défis de grande envergure sur les plans économique, social et environnemental. En reconnaissant la réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté comme un des moyens précieux pour parvenir au développement durable, les gouvernements ont jeté les bases d'une nouvelle dynamique pour la croissance verte inclusive.



Moustapha Kamal Gueye
Chef de l'unité des services consultatifs sur l'économie verte au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et senior fellow à ICTSD.

① PNUE, 2011, Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. www.unep.org/greeneconomy

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mobiliser le commerce et les marchés pour le développement des énergies durables en Afrique

Mahesh Sugathan

La plupart des pays africains pourraient tirer avantage d'un accès aux produits et services liés aux énergies durables.

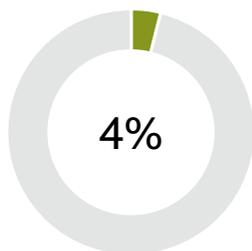
Les effets des changements climatiques se feront sentir de façon inégale. Ce sont les populations pauvres et vulnérables des pays en développement d'Afrique, d'Asie du Sud et des États insulaires de faible altitude qui en souffriront le plus. Ces populations auront besoin d'aide pour pouvoir faire face aux effets les plus négatifs de ces changements climatiques. Bien que l'Afrique représente moins de quatre pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), elle est aujourd'hui la région la plus vulnérable.

Plusieurs modèles indiquent que les émissions en provenance du continent africain afficheront d'ici 2035 le taux le plus bas parmi les différentes parties du monde. Malgré cela, le continent pourrait tirer des avantages substantiels d'un recours plus large aux sources d'énergie renouvelable. 31 pour cent seulement de la population d'Afrique Subsaharienne a accès à l'électricité, avec un taux d'électrification de 60 pour cent environ en zone urbaine et de 14 pour cent en zone rurale. De surcroît, la biomasse traditionnelle domine la consommation énergétique de ces régions, représentant près de 50 pour cent de l'approvisionnement énergétique total en 2008. L'accès aux énergies propres à travers des sources renouvelables d'électricité rattachées ou non au réseau, ainsi que des combustibles de cuisson moins polluants et des réchauds plus modernes permettraient de réduire les émissions associées à la déforestation ainsi que les décès résultant de la pollution de l'air dans les habitations.

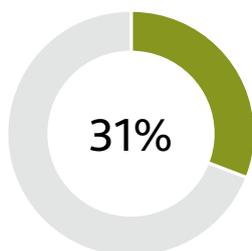
Bien qu'elle compte d'importants pays exportateurs, l'Afrique, avec 38 pays importateurs nets de pétrole, reste fortement tributaire des importations d'énergie fossile. Tous ces pays sont vulnérables à la volatilité des cours du pétrole et à ses conséquences sur leur balance des paiements. Le passage aux sources d'énergie renouvelable comme les biocarburants, l'énergie solaire et l'hydro-électricité permettrait de réduire la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles et d'économiser les précieuses ressources d'importation en devises de nombreux pays africains.

Les défis de l'énergie durable

Il ne sera pas facile pour les gouvernements de rendre la croissance économique moins dépendante de l'utilisation de combustibles fossiles. Selon le Rapport 2010 sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, d'énormes efforts de « décarbonisation » du secteur électrique seront nécessaires pour réduire de moitié les émissions liées à l'énergie et faire passer la part des énergies renouvelables de leur niveau actuel d'environ 13 pour cent à 30/40 pour cent d'ici 2050. Une des principales difficultés du développement des énergies renouvelables est leur coût comparativement élevé par rapport aux combustibles fossiles. Cela s'explique en partie par la non-intégration dans le prix de ces derniers des externalités environnementales négatives qui leur sont associées. Les combustibles fossiles bénéficient aussi souvent de subventions. Les énergies renouvelables affichent un coût en combustible nul ou quasiment nul à l'exception de la biomasse, mais se caractérisent par un coût de mise en place élevé, en raison notamment du coût élevé des équipements et frais d'investissement nécessaires. Une arme plus accessible dans la lutte contre les changements climatiques serait la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique permettant ainsi une meilleure intensité énergétique et une réduction des importations coûteuses de combustibles fossiles.



Bien que l'Afrique représente moins de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle est aujourd'hui la région la plus vulnérable.



Pourcentage de la population d'Afrique subsaharienne ayant accès à l'électricité

Le rôle des politiques nationales en faveur des énergies durables

Les coûts élevés de déploiement des énergies durables montrent qu'une intervention des politiques nationales est nécessaire pour aider les sources d'énergies durables à faire jeu égal avec les sources d'énergies conventionnelles et créer un environnement favorable aux investissements dans la production d'énergie durable. Un large éventail d'instruments politiques peut être utilisé à cet effet : ceux-ci se concentrent généralement autour de mesures fiscales et réglementaires portant sur les normes de portefeuille renouvelable ou d'incitatifs fiscaux de type crédit d'impôts. D'autres politiques commerciales telles que des droits de douane faibles ou nuls peuvent également aider les producteurs d'électricité durable à accéder à des équipements et services de la qualité souhaitée à des prix compétitifs. De telles mesures réduiraient les coûts d'investissement et de production pour les producteurs d'énergies renouvelables.

Surmonter les barrières du commerce et des marchés : la pertinence d'un accord commercial sur les énergies renouvelables

La plupart des pays africains pourraient tirer avantage d'un accès aux produits et services liés aux énergies durables, mais la plupart d'entre eux ne sont ni de grands producteurs ni des exportateurs de ces produits et services. Ils en sont au contraire des importateurs nets, notamment pour des produits comme les générateurs d'électricité éolienne ou les réchauds solaires, et appliquent des droits de douane plus élevés. Une réduction des coûts d'importation présenterait l'avantage d'un déploiement accéléré des produits et services liés aux énergies durables et de l'accès à de nouvelles technologies, dont notamment des technologies à faible coût susceptibles d'être bien adaptées aux marchés africains. Toutefois, sachant que les chaînes d'approvisionnement de ces produits se composent de multiples éléments, les pays africains auraient avantage à explorer des possibilités de spécialisation sur certaines phases du cycle de production susceptibles de contribuer également à la création d'emplois au plan national. Un certain nombre de produits comme les cuisinières modernes utilisant la biomasse ou solaires peuvent se fabriquer ou s'assembler en Afrique.

Des outils pour faire face aux barrières commerciales

Bien que des synergies soient possibles entre leurs différents objectifs, les politiques d'énergie durable peuvent également être conçues ou mises en œuvre dans le but de contrôler les échanges commerciaux ou d'opérer une discrimination à l'égard des fournisseurs étrangers de produits et services liés aux énergies durables. Il serait possible d'éliminer ces barrières à l'encontre de produits et services liés aux énergies durables par le biais d'un recours aux règles existantes de l'OMC. Mais dans de nombreux domaines du secteur de l'énergie, y compris pour les énergies durables, les règles de l'OMC sont ambiguës, voire non-existantes dans certains domaines tels que les réglementations ou les mesures incitatives concernant le transport transfrontalier d'électricité. Le cycle de négociation de Doha de l'OMC est actuellement au point mort. Tous ces facteurs indiquent qu'il est nécessaire d'envisager des approches et des initiatives nouvelles avec une vue holistique du secteur de l'énergie durable, pour s'attaquer aux différentes barrières commerciales et de marchés, tout en clarifiant dans le même temps les règles commerciales applicables par exemple aux subventions en faveur des énergies propres. Cette démarche permettrait de mettre en place un cadre favorable au développement à plus grande échelle des énergies durables.

Par conséquent, diverses initiatives en faveur des énergies durables (IED) pourraient permettre de rassembler les pays intéressés par une réponse aux changements climatiques et la sécurité énergétique à long terme tout en préservant l'ouverture des marchés. Ces IED pourraient également se concrétiser sous la forme d'un Accord Commercial sur l'Energie Durable (ACED) entre pays aux vues similaires.

Il y a plusieurs voies possibles pour parvenir à un tel accord, que ce soit en termes de structure, de portée ou de barrières concernées. Un ACED pourrait accorder à l'ensemble des membres de l'OMC des concessions basées sur la clause de la Nation la Plus favorisée (NPF), de façon similaire à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). Dans le cas d'un accord de type ATI, les pays africains pourraient toujours bénéficier d'une

réduction des barrières douanières dans les marchés des membres de l'ACED même s'ils ne se joignent pas formellement à un tel accord ou n'en assument pas l'ensemble des obligations.

Les pays africains souhaitant participer à un ACED auraient avantage à mettre l'accent sur des dispositions de traitement spécial et différencié autorisant une certaine marge de manœuvre pour mettre en place une base de production qui soit viable et compétitive. Ils devraient également chercher à obtenir des dispositions portant sur la coopération en matière de technologie et d'assistance en matière d'énergies durables. Selon un rapport d'*International Finance Corporation*, une facilité commerciale de taille adéquate ouverte aux entreprises locales et internationales fabriquant des appareillages, des systèmes solaires pour les habitations ou des composants pour mini-réseaux permettrait de débloquer les chaînes d'approvisionnement ainsi que l'accès aux marchés.

Dès lors que les coûts de production d'une électricité durable se réduisent, une aide aux infrastructures pour la mise en place de réseaux de transmission transfrontalier permettrait aux pays africains, largement dotés en énergies renouvelable, de produire de l'électricité non seulement pour leur consommation intérieure, mais également en vue de son exportation vers des pays voisins. Des initiatives transfrontalières multilatérales comme DESERTEC, visant à exporter de l'électricité solaire de l'Afrique du Nord vers les marchés européens, pourraient également être améliorées par un ACED clarifiant les règles applicables au transport transfrontalier d'électricité. Bien que cela puisse prendre la forme d'un accord juridiquement contraignant de type ACED, les pays peuvent également avoir intérêt à étudier d'autres formes d'initiatives à caractère non obligatoire.

Perspectives d'avenir pour l'Afrique

Les initiatives sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont déjà en train de se multiplier en Afrique. Deux documents établissant une initiative politique régionale sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique seront adoptés lors du Forum de haut-niveau sur l'énergie, qui doit se dérouler du 29 au 31 octobre 2012 à Accra au Ghana. L'expansion des réseaux de transmission d'électricité, du gaz et des capacités hydro-électriques de grande taille associée à une intensification des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique devrait permettre de résoudre la crise énergétique du continent d'ici 2030. Cette expansion nécessitera des réglementations et des cadres généraux s'inscrivant dans une politique d'énergie durable au plan national. Elle impliquera également une coopération et une coordination entre pays en vue de favoriser la mise en place de marchés régionaux viables pour ces énergies durables ainsi qu'une augmentation de la production et des échanges des produits et services liés à ces énergies. Cette initiative illustre clairement la pertinence des initiatives commerciales pour les énergies durables en Afrique et la manière dont la vision d'un avenir plus durable pourrait prendre forme de façon plus concrète.

Références

International Finance Corporation (IFC), From Gap to Opportunity: Business Models for Scaling Up Energy Access, mai 2012.

Fostering Low Carbon Growth: The Case for a Sustainable Energy Trade Agreement, ICTSD, 2011.



Mahesh Sugathan

Coordinateur de programme
- analyse de l'économie et des
politiques commerciales à
ICTSD.

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Afrique de l'Ouest face aux enjeux de la transition énergétique

Sécou Sarr

Le continent africain regorge d'atouts qui peuvent assurer sa transition énergétique vers des énergies renouvelables qui, à elles seules pourraient lui garantir l'autosuffisance énergétique et la durabilité.

La transition énergétique basée sur la sobriété et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pourrait être l'une des voies de salut face à la crise énergétique aigue que connaît la plus part des pays africains. Disposant de suffisamment de ressources énergétiques, le continent en général, et l'Afrique de l'Ouest en particulier, pourrait s'engager dans une meilleure production énergétique qui permettrait non seulement l'atteinte des Objectifs du Millénaire dans ce domaine, mais aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La crise énergétique qui secoue le monde actuellement, résulte d'une forte dépendance sur les énergies fossiles. Ces sources d'énergie se caractérisent à la fois par une instabilité des prix qui érode les efforts des pays en développement et par leur grande contribution aux émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement global.

Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'instar des autres pays en développement, le système énergétique est à dominance biomasse (bois, charbon de bois et déchets végétaux). Son usage affecte aussi l'équilibre des écosystèmes en dégradant et désertifiant les sols notamment. Au niveau macroéconomique, le poids de la facture pétrolière pèse lourdement sur les budgets des Etats. Dans beaucoup de pays importateurs de pétrole, la facture pétrolière peut représenter jusqu'à 40 à 50 pour cent des recettes d'exportation des pays.

L'accès aux services énergétiques modernes doit être considéré comme un droit universel pour sortir les pays d'Afrique de leur situation de pauvreté.

Aujourd'hui, un changement de modèle énergétique s'impose tant au Nord qu'au Sud, d'abord pour des raisons de sécurité énergétique, d'équité dans l'accès aux services énergétiques, de lutte contre les changements climatiques mais aussi pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pourquoi l'Afrique de l'Ouest doit-elle changer sa trajectoire énergétique ?

L'accès aux services énergétiques modernes doit être considéré comme un droit universel pour sortir les pays d'Afrique de leur situation de pauvreté. Or, dans la zone ouest-africaine, 237 millions de personnes vivent sans un minimum d'accès à l'électricité. Le taux d'électrification est seulement de 20 pour cent induisant de faibles niveaux de consommation de services électriques (AIE, 2009). Par exemple, la consommation d'électricité par tête en Sierra Léone est seulement de 24 KWh (Energy Policy of Sierra Leone, 2009), 76 KWh au Bénin et 176 KWh en Côte d'Ivoire contre une moyenne de 1155 KWh dans le monde en développement et de 10198 kWh dans les pays à revenu élevé.

Les impacts environnementaux de la consommation de bois

En Afrique de l'Ouest, la consommation du bois et de ses dérivés représente entre 80 et 95 pour cent des consommations finales d'énergie des ménages. Cette dépendance sur la

237M

Nombre de personnes vivant sans un minimum d'accès à l'électricité dans la zone ouest africaine

biomasse contribue au déséquilibre des écosystèmes et au renforcement de la vulnérabilité sociale et économique des femmes.

Les conséquences géopolitiques du marché mondial des produits fossiles

Le prix des produits pétroliers est resté très instable et constamment au-dessus de la barre de 100 dollars US le baril. Or, dans la plupart des pays producteurs, le coût moyen de production d'un baril ne dépasse pas 20 dollars US, ce qui permet de créer une forte rente absolue. Dans les prospectives énergétiques, le prix du baril gravitera autour des 100 dollars US durant les prochaines années.

Les tendances démographiques et les besoins croissants en services énergétiques

Dans la région ouest-africaine, le taux d'accroissement des bidonvilles est en moyenne de 4,5 pour cent par an contre 2,2 pour cent en Asie (CES/ONU, 2007). A l'horizon 2050, sa population va plus que doubler et environ 60 pour cent des individus vivront dans les villes avec leurs exigences en matière d'énergie, d'eau et de nourriture et plus globalement de développement.

Une nouvelle trajectoire énergétique peu polluante

En Afrique de l'Ouest, les potentialités sont multiples qu'il s'agisse de l'hydroélectricité, du solaire thermique ou photovoltaïque, des bioénergies, ou encore de l'énergie éolienne. Toutes ces filières démontrent au quotidien la disponibilité en ressources énergétiques durables et inépuisables adaptées aux différents contextes locaux.

Le potentiel d'énergie hydroélectrique constitue une première base d'exploitation énergétique et de coopération régionale. La République de Guinée, par exemple, avec son potentiel hydraulique de 6000 MW et une énergie annuelle garantie de 19.300 GWh, n'a mis en valeur que seulement deux pour cent. Ce potentiel est susceptible d'approvisionner les pays voisins alors que le pays n'arrive pas à alimenter convenablement sa capitale. La Guinée constitue ainsi un bel exemple de « pauvreté énergétique dans l'abondance », principale caractéristique des pays africains.

L'Afrique dispose aussi d'un potentiel important en énergie solaire ainsi qu'en bioénergie. Le biogaz, par exemple, peut constituer un vecteur de changement d'échelle énergétique à travers les services de cuisson et d'éclairage qu'il offre mais également, par sa contribution à l'amélioration de la productivité agricole à partir de l'utilisation de l'engrais organique qu'il génère.

Quelles priorités pour réussir une transition énergétique en Afrique de l'Ouest ?

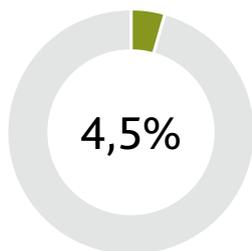
Le nécessaire changement de trajectoire énergétique doit être structurant et bâti sur des ruptures tant au niveau de la vision, des modèles de gestion des infrastructures, du financement des investissements qu'au niveau des approches et stratégies en vue de la mise en place d'un environnement propice d'intervention.

Engager les pays dans une vision de long terme

Dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest, les politiques sont de court terme et réactives. Quelques rares pays opèrent selon une vision à long terme (30 ans) à l'image du Ghana qui, grâce au Programme d'électrification nationale (NES) comme instrument clé de la politique gouvernementale, est arrivé à faire passer le taux d'électrification national de 29 pour cent en 1992 à 49 pour cent en 2003 et à 70 pour cent en 2010.

Aborder l'énergie dans sa dimension transversale

La notion de service énergétique considère la fourniture du service final et la satisfaction des besoins humains plutôt que les sources d'énergie ou les technologies. L'approche, à partir des besoins et donc des secteurs, permet d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations de développement économique et humain durable. Cela permet aussi de mieux apprécier les enjeux technico-économiques qui doivent déterminer les choix d'intervention. Cette approche d'articulation des services énergétiques avec les autres secteurs (agriculture, eau, éducation, santé, etc..) permet de développer la demande d'énergie notamment en milieu rural.



Taux d'accroissement
des bidonvilles dans la région
ouest africaine.

L'approche territoriale

Le transfert du pouvoir de décision à l'échelle territoriale, à travers les processus de décentralisation en cours dans beaucoup de pays, présente des niches d'appropriation technologique, d'amélioration de la gouvernance de l'énergie et de développement de Partenariats Public-Privé à vocation Communautaire (PPPC). L'approche territoriale permettra en définitive la complémentarité des sources et des technologies énergétiques, la synergie des acteurs, des financements et la mutualisation du savoir et savoir-faire.

L'adoption et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants et appropriés

Pour réellement lancer l'accès aux services énergétiques, des mécanismes innovants d'appui à la demande s'imposent pour compléter le financement de la chaîne de valeur. Aujourd'hui, l'accès aux services énergétiques pour les populations pauvres peut être facilité en faisant intervenir des institutions de micro financement : par exemple, le Programme AREED développé par les Nations Unies en partenariat avec des ONG dans cinq pays africains (Sénégal, Mali, Ghana, Zambie, Tanzanie) a révélé la pertinence d'un tel processus d'appui au développement de l'entrepreneuriat rural en énergie durable.

L'application d'une régulation du prix de l'électricité d'origine énergie durable

Le renforcement du portefeuille énergétique par le recours à l'énergie durable requiert l'application de tarifs d'achat garantis de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables communément appelés « feed-in-tariffs ». Dans ce cadre, beaucoup de pays du Nord comme l'Allemagne incitent la production privée d'électricité verte par cette politique. En Afrique de l'Ouest, un pays comme le Ghana a mis en place ce cadre réglementaire incitatif assorti d'une clause d'obligation d'achat d'électricité verte par les grands producteurs et consommateurs d'électricité.

Rupture dans les comportements d'usage de services énergétiques

Il apparaît également nécessaire de trouver des mécanismes d'association des citoyens aux choix des trajectoires énergétiques adaptées à chaque tradition culturelle.

Conclusion

Les pays de l'Afrique de l'Ouest font face aujourd'hui à la nécessité d'amorcer une transition énergétique vers un nouveau modèle plus durable et susceptible de répondre aux préoccupations d'un développement intégré, juste et inclusif visant la restauration des différents équilibres tant social que géographique (Nord/Sud et rural/urbain) et écologique.

La disponibilité d'un potentiel naturel en énergie renouvelable donne à l'Afrique les moyens de changer de trajectoire énergétique en favorisant notamment le mixte énergétique faisant recours aux énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique.

Cependant, leur exploitation à large échelle ne pourra se faire sans une volonté politique réelle ni sans un élan international de solidarité pour répondre aux préoccupations de développement telles que la lutte contre la pauvreté.

Au regard de ces insuffisances, la problématique de la transition énergétique devrait être repensée en donnant la priorité, non pas à l'accès à l'éclairage moderne, mais à des services énergétiques productifs en vue de renforcer la création d'emplois, de revenus et de valeur ajoutée, éléments clés de la croissance économique et de lutte contre la marginalisation.



Sécou Sarr
Coordonnateur énergie,
environnement et
développement à ENDA Tiers
Monde.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La gouvernance du développement durable à Rio +20 : pour la fin du système oligarchique

Jean-Philippe Thomas

Les efforts consentis pour assurer la transition de l'économie mondiale vers un modèle de développement respectueux à la fois de l'environnement et des réalités sociales ne peuvent porter leurs fruits sans une gouvernance inclusive qui promeut la participation effective et responsable des peuples à l'élaboration des règles et des politiques locales et internationales.

Vingt ans après la conférence de Rio de 1992, la communauté internationale s'est de nouveau rencontrée afin de tenter d'apporter des réponses aux défis majeurs de développement. Ce Sommet communément appelé Rio +20, a été l'occasion de discuter du concept d'économie verte qui suscite un large débat à la fois idéologique et sémantique.

En 2002, le « Sommet mondial sur le développement durable » de Johannesburg organisé par les Nations Unies, a pris des décisions dans le sens du développement durable, entre autres, sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique mais aussi sur le renforcement des partenariats entre le Nord et le Sud et entre les secteurs publics et privés. Ce sommet s'est inscrit dans une trajectoire de lutte contre la pauvreté consacrée, deux années plus tôt (2000), par l'adoption aux Nations Unies des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Mais, comme le note l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) dans son rapport de 2010, la gouvernance du développement durable a subi des transformations profondes au cours de la dernière décennie, marquées à la fois par la large diffusion du concept de développement durable dans les discours mais aussi par les résultats insatisfaisants, sinon décevants des vingt dernières années.

Parallèlement, et suite aux crises financières des années 90, le G8 s'agrandit en G20 (19 pays + UE) en 1999. Ce groupe a un « poids » important puisqu'il représente 85 pour cent du commerce mondial, les deux tiers de la population mondiale et plus de 90 pour cent du produit mondial brut. Cependant, celui-ci reste totalement informel !

La gouvernance du développement durable a subi des transformations profondes au cours de la dernière décennie.

On perçoit aisément le flou existant dans la gouvernance du développement durable puisqu'un des piliers, l'économie, échappe totalement à sa gouvernance institutionnelle, ce qui, par suite, rétroagit sur les autres piliers, en particulier le social.

Toutefois, les Nations Unies ont annoncé début 2012 que « Le sommet mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques: une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et le développement durable, et une structure institutionnelle qui favorise le développement durable ».

Une économie verte sans gouvernance précise ?

La définition de ces deux thèmes pose d'emblée problème. La notion « d'économie verte » émerge du développement durable. L'expérience des cinquante dernières années doit conduire à une certaine prudence sur l'appropriation de nouvelles notions : croissance économique, écodéveloppement, croissance zéro, ajustement structurel, objectifs

du millénaire, développement durable. Les changements d'appellation sont-ils des changements de paradigme pour des politiques identiques ? La séparation qui est proposée entre l'économie verte et la gouvernance du développement durable (structure institutionnelle) perdure et renforce une vision de la société désarticulée entre les acteurs, c'est-à-dire les populations, et ceux qui décident des règles et des modes de fonctionnement de la société.

Or, face aux processus de mondialisation se pose, avec une grande acuité, le problème de la gouvernance mondiale pour l'économie, le commerce, le monétaire et financier, l'environnement, et disons, par extension, tous les biens collectifs mondiaux. Même s'il existe un consensus sur deux défis majeurs - l'éradication de la pauvreté et la sauvegarde de la planète - la diversité des formes de capitalisme actuel (avec plus ou moins d'Etat ou de marché) engendre des dérégulations en chaînes matérialisées par les effets des diverses crises mondiales (financières, des matières premières, de l'immobilier ou du foncier). Les réponses obtenues jusqu'alors par rapport aux défis sont très en deçà des objectifs fixés. Le bilan dressé par les Nations Unies, cinq ans avant l'échéance des Objectifs du Millénaire (OMD), est très mitigé. Il est peu probable que l'ensemble des objectifs soit atteint. Il en est de même de la sauvegarde de la planète pour laquelle le délai des négociations pour un accord post 2012 sur le « Climat » conduit à des choix d'objectifs de réchauffement climatique très au-dessus des recommandations de la communauté scientifique, si l'on veut effectivement lutter contre le réchauffement de la planète.



Les limites du marché, en tant que mécanisme de régulation sont maintenant admises, c'est ce que l'on appelle la crise de la régulation « libérale ». La question des mécanismes d'une nouvelle régulation se trouve ainsi posée. C'est le retour du débat marché/Etat mais au niveau international. Quelle institution peut alors jouer ce rôle de régulateur au niveau mondial ? Des réponses partielles sont données lors des Conventions sur l'environnement, en particulier celles sur le climat. Mais au niveau global, la réponse de la communauté internationale est, depuis plusieurs décennies, constituée par les divers « G » : G6, G7 puis G8. Cette « Diplomatie de connivence »², constituait jusqu'à peu le mécanisme ultime de la régulation mondiale basé principalement sur la primauté des pays développés qui convenaient « entre eux » des arrangements sous le vocable d'une « meilleure » régulation mondiale et ce, sans se soucier des intérêts des autres pays. Ces comités de pilotage rigides n'ont cependant pu continuer ainsi face à la montée des pays émergents comme la Chine, le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du sud. La création du G20 répond aux contestations de plus en plus marquées sur bon nombre de problèmes entre les pays industrialisés et les pays émergents qui ne partagent pas le même sens des responsabilités au niveau mondial. Quoiqu'il en soit, ce système oligarchique actuel n'est pas durable !

Renforcer la gouvernance inclusive du développement durable

C'est donc le concept de développement durable qui doit être renforcé, non pas en séparant économie et gouvernance, mais en adjoignant un quatrième critère aux piliers du développement durable : la gouvernance, ses institutions et leur cohérence. Il sera alors possible de juger du degré de conformité des processus allant de l'économie aux politiques, et du degré de convergence des politiques et mesures, etc.

Le critère « gouvernance » était en effet jusqu'ici le grand absent du développement durable. Il est donc nécessaire d'en faire un quatrième pilier et d'harmoniser les politiques menées en matière de développement durable afin que celles-ci soient effectives dans le futur.

Les décentralisations administrative et institutionnelle, qui s'opèrent dans la plupart des pays africains à l'heure actuelle, sont révélatrices de la nouvelle configuration des centres de décision. Le rôle économique et social des Etats tend de plus en plus à s'effectuer dans des pôles de subsidiarité comme les collectivités locales ou territoriales jusqu'aux communautés. Les dynamiques sociales issues des populations deviennent alors le ferment des transformations. Cette dévolution sera effective lorsque ces centres de décision décentralisés jouiront pleinement des possibilités de planification, de collecte de ressources financières et d'accès direct à des sources de financement nationales ou internationales (financement direct « Climat », par exemple).

Les nombreux travaux et innovations politiques (en particulier dans les pays émergents) qui ont opérationnalisé la notion de développement durable (incluant sa gouvernance) constituent des matériaux sur lesquels on peut largement s'appuyer pour lever les ambiguïtés actuelles du contenu de Rio +20.

Conclusion

Nous avons précédemment vu que le système oligarchique n'était pas durable au niveau international. Proposer une configuration institutionnelle de gouvernance mondiale qui permette à chaque pays du monde d'être représenté et d'avoir « une voix » dans la régulation mondiale constitue l'un des enjeux de Rio +20. Cette participation de tous est le gage de la réussite, à long terme, du concept de développement durable. Il n'est pas sûr que les décisions actuelles d'établissement d'une Instance Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable et d'un PNUE « amélioré » soient les réponses attendues à la problématique posée puisqu'elles font perdurer la juxtaposition des instances multilatérales avec les différents « G ».

D'après la Déclaration de Douala, les solutions sont à chercher du côté du multilatéralisme « dans le cadre d'une gouvernance mondiale ouverte et inclusive, respectueuse des dynamiques sociales et populaires et œuvrant dans l'intérêt des générations actuelles et futures ». On en est loin à la lecture du texte adopté à Rio en 2012.

❶ G8 + Australie et dix pays émergents : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

❷ « La Diplomatie de connivence », Bertrand Badie. Editions de la Découverte, Paris. 2011.



Jean-Philippe Thomas

Partenaire du Secrétariat Exécutif d'ENDA Tiers-Monde. Il est actuellement engagé avec ENDA dans la Recherche/Action intégrant la problématique des changements climatiques dans le champ de l'énergie et du développement.

OPINIONS AFRICAINES

Rio +20 : un consensus minimaliste pour le développement durable ?

Cheikh Tidiane Dieye

Vingt ans après le sommet historique de Rio 92 qui avait consacré le concept du développement durable, la conférence de Rio +20 a suscité l'espoir de voir la communauté internationale prendre des décisions claires et des engagements pour donner un contenu concret à cette notion. A la fin de la conférence, la déception est le sentiment le plus partagé, même si des compromis ont été trouvés dans quelques domaines.

Vingt ans après la conférence historique de 1992, le sommet de Rio +20, qui s'est tenu du 20 au 22 juin à Rio de Janeiro, a mobilisé la communauté mondiale autour de l'objectif de bâtir un « futur » pour la planète. L'engagement était grand. Mais à l'arrivée, les 191 pays représentés n'ont réussi à obtenir qu'un accord très minimaliste, sans engagements contraignants ni dates butoirs. Le leadership brésilien n'a pas suffi à convaincre des Etats profondément cramponnés à leurs intérêts économiques et politiques à court terme.

C'est donc sans surprise que les Chefs d'Etat ont adopté un texte issu d'un consensus creux sur le développement durable, l'économie verte et le renforcement du programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Le sommet de Rio +20 devait marquer un grand tournant dans la trajectoire du développement économique et social, la lutte contre la pauvreté et la préservation de la nature. Le processus devant mener à la Conférence a été lancé deux ans plus tôt, suite à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 64/236 du 24 décembre 2009. Trois objectifs ont été assignés à cette conférence qui intervient dans un contexte international profondément transformé par les crises économiques, sociales, alimentaires et financières, entre autres : obtenir un engagement politique renouvelé pour le développement durable, évaluer les résultats obtenus ainsi que les lacunes depuis 1992 et relever les nouveaux défis émergents. Dans cette perspective, deux thématiques ont été choisies pour structurer les négociations : l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable.

A mesure qu'avançaient les négociations préparatoires, il était de plus en plus évident qu'un accord ambitieux serait difficile à obtenir à Rio. En effet, le texte de compromis des Co-présidents, publié en mai 2012, ressemblait à s'y méprendre au 'draft zéro' publié en janvier 2012, tant les deux étaient truffés de crochets reflétant les points de désaccord. Mais Rio +20 a fini comme finissent depuis maintenant quelques années toutes les grandes conférences internationales. De beaux discours et déclarations d'intention « fermes » qui débouchent en général sur des textes bâtis autour de formules vagues qui « reconnaissent », « réaffirment » ou « prennent conscience » sans jamais engager les Etats.

Le sort de l'économie verte

La notion d'économie verte a fait l'objet d'une grande attention durant toute la phase pré-Rio. Promue en 2008 par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), elle est devenue par la suite une référence majeure pour les négociations de Rio +20. Pour certains, elle a suscité l'espoir de voir l'économie mondiale transiter vers des modes de production et de consommation faiblement producteurs de carbone. D'autres y ont vu un ensemble de nouvelles contraintes, y compris commerciales, qui pourraient faire obstacle à leur développement en faisant la part belle aux Etats développés qui possèdent déjà les moyens et les technologies pour jouer les premiers rôles dans une économie verte globalisée. Le manque de définition claire et consensuelle de la notion n'a pas arrangé les choses, divisant ainsi les pays en trois catégories : ceux qui ont adhéré au concept, ceux qui sont encore dubitatifs quant à ses bienfaits et ceux qui s'y opposent.

La première catégorie, qui n'est pas homogène, est dirigée par un groupe de pays que sont le Brésil, les Etats-Unis, l'Union européenne, la Corée du Sud, le Japon et l'Ethiopie entre autres, sans que leurs propres positions ne soient totalement uniformes. Alors qu'un pays comme la Corée du Sud met en avant la logique de la croissance verte, l'Union européenne par exemple, suit la démarche du PNUE et opte pour une économie verte fortement articulée au développement durable, promouvant l'équité et la justice sociale. Dans le second groupe se retrouve la Chine, l'Argentine, l'Egypte ainsi que de nombreux pays du G77. Ces pays, qui ont mis en avant le principe de la responsabilité commune mais différenciée, ont formulé des craintes de voir les prescriptions environnementales servir de prétextes aux pays développés pour ériger des obstacles à l'accès au marché à travers des mesures protectionnistes arbitraires et unilatérales. Ceci pourrait selon ces pays, réduire les possibilités de lutte contre la pauvreté et, en conséquence, les chances d'atteindre les objectifs du développement durable. Quant à ceux qui sont opposés à l'économie verte, ce sont eux principalement des pays latino-américains, avec à leur tête le Venezuela, la Bolivie et Cuba entre autres. Leurs positions sont partagées par les nombreuses organisations non gouvernementales et de la société civile. Ils rejettent en particulier le retour de l'économisme sous le manteau de l'économie verte, qui s'exprime par la privatisation des biens communs universels et la marchandisation sous le contrôle du secteur privé.

De telles positions étaient difficilement conciliables. C'est pourquoi le compromis ne pouvait résider que sur un adoucissement du langage qui enlève toute forme de contrainte et de principe prescriptif. Dans le document final, les pays déclarent que les initiatives dans le domaine de l'économie verte devraient « respecter la souveraineté de chaque pays sur ses ressources naturelles en tenant compte de ses circonstances, objectifs, responsabilités et priorités nationales ainsi que de la marge de manœuvre décisionnelle dont il dispose en ce qui concerne les trois dimensions du développement durable ». Sur le plan commercial, les pays ont aussi déclaré que les politiques de promotion de l'économie verte ne devraient pas « constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux, éviter les actions unilatérales visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur, et veiller à ce que les mesures de lutte contre les problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux soient, autant que possible, fondées sur un consensus international ».

Les Objectifs du Développement Durable

Vingt ans après le sommet de Rio 92 qui avait remis la notion de développement durable au devant de la scène internationale, la place réservée à cette notion ainsi que l'engagement politique qui l'entoure ont été l'un des rares points positifs de la conférence de Rio +20. Le document évoque la réalisation de projets concrets et spécifiques ainsi que des actions ciblées et cohérentes conformes aux cadres antérieurs de l'Action 21 (Rio 92) et du plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002). A trois années de la date butoir pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) apparaît comme une ouverture rafraichissante qui à termes, permettra de remplacer les OMD, même si le texte final affirme que les ODD ne devraient pas faire oublier les OMD.

D'après le document final, les ODD devraient être « concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales ». Ces objectifs seront portés par un mécanisme intergouvernemental transparent, participatif et ouvert aux parties prenantes, y compris la société civile, qui devrait être opérationnel après 2015. Les progrès et avancées obtenus dans la réalisation des objectifs du développement durable seront évalués sur la base d'indicateurs et d'objectifs ciblés établis a priori par le même mécanisme.

Une réforme modérée de la gouvernance du développement durable

De nombreux acteurs espéraient que Rio +20 donnerait l'occasion de réformer le système de la gouvernance environnementale internationale afin d'harmoniser les nombreuses

Déclaration de Rio

En 1992, les pays réunis à Rio se sont accordés sur 27 principes devant guider leurs politiques environnementales et de développement.



Cheikh Tidiane Dieye
Docteur en Etudes du développement et Directeur exécutif du Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (Enda Cacid), organisation membre du réseau Enda TiersMonde. Il est coresponsable de la publication Passerelles.

institutions qui se chevauchent et qui, finalement sont peu efficaces et faiblement centrées sur les vrais besoins des peuples.

Lors des négociations pré-Rio, un certain consensus prévalait. Deux options avaient en effet été envisagées : renforcer le PNUE, c'est-à-dire, le transformer en une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUEN) et mettre en place une Organisation Mondiale pour l'Environnement (OME) autonome et indépendante à l'image de l'OMC. A la place de ces propositions, il a été convenu de renforcer le rôle du PNUE en l'érigeant au rang d'autorité mondiale en charge de l'environnement. Dans cette perspective, huit recommandations ont été adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de leur adoption lors de la soixante septième session.

Un consensus sur la protection des océans et des mers

La section sur les océans et les mers est l'une des rares parties du texte où les membres ont pris des engagements clairs avec des échéances pour certains cas. Conscients de l'importance des ressources maritimes dans la poursuite des ODD, les membres se sont engagés à réduire la pollution des mers et des océans occasionnée par les déchets plastiques, les polluants organiques, les métaux lourds et les composés azotés d'ici 2025.

Par ailleurs, le texte final réaffirme l'engagement des membres à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, engendrée en partie par la surcapacité de pêche, liée elle-même aux subventions au secteur de la pêche. Ainsi, dans le but d'appliquer le plan de mise en œuvre de Johannesburg, ils ont convenu d'établir des disciplines multilatérales, en lien avec les négociations en cours à l'OMC dans le cadre du programme de Doha pour le développement.

La société civile et les communautés autochtones font renaître l'espoir à Aterro Flamengo

Alors que les leaders du monde peinaient à trouver un consensus sur des questions fondamentales, les organisations non gouvernementales, syndicats, mouvements de jeunes et de femmes, représentants des communautés autochtones des forêts d'Amazonie et d'autres, ont offert au monde l'image rafraichissante de peuples déterminés et regorgeant d'énergie et de créativité à Aterro Flamengo, lieu informel du « forum des peuples ».

C'est d'ailleurs de là que les critiques les plus acerbes ont été formulées devant le peu de résultats concrets du sommet. « Dans l'avenir que nous voulons, il y a de l'engagement et de l'action, pas seulement des promesses » ont affirmé les membres de nombreuses organisations non gouvernementales. La société civile avait émis de profondes réserves sur de nombreuses questions du document de la conférence en particulier l'économie verte mais aussi sur le manque d'ambition quant à la nécessaire réforme de la gouvernance mondiale. Certaines de leurs recommandations ont été présentées au fil des mois aux instances prévues à cet effet.

Rio +20 en chiffres

Les neuf jours de la conférence de Rio +20 (13 au 22 juin) ont réuni près de 10000 représentants d'organisations non gouvernementales et 12250 représentants d'Etat et d'organisations intergouvernementales. Pour ces derniers, il y a eu 191 représentants d'Etats membres dont 57 Chefs d'Etat, 8 Vice-présidents et 31 Premiers Ministres, 9 Vice Premiers Ministres et 487 Ministres.

Références

Rapport Enda à Rio ; « Life after Rio », IISD, juin 2012 ; « Note de décryptage de la conférence de Rio +20 », 4D, juin 2012 ; Voir aussi : Critical Voices Drown Out Official Outcome in Rio, Bridges Weekly, 27 juin 2012 et Agreement Reached on Weakened Outcome Text as Leaders Arrive for Rio Summit, Bridges Weekly, 20 Juin 2012.

Nouvelles régionales

Premier APE de l'UE avec une région africaine

Dans un communiqué de presse, l'UE a annoncé, que les Accords de Partenariat Economiques étaient arrivés à leur conclusion avec quatre Etats d'Afrique orientale et australe : Maurice, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe. Ils ont pris effet à compter du 14 mai 2012. Ces pays ouvriront progressivement leurs marchés aux exportations européennes sur une période de 15 ans, à l'exception de certains produits considérés comme sensibles.

Entre 2007 et 2009, une série d'accords intérimaires ont été conclus pour atténuer la perturbation des échanges dans les ACP suite à l'expiration du régime commercial de Cotonou. Toutefois, depuis le lancement des négociations sur les APE, en 2002, les progrès ont été beaucoup plus lents qu'escomptés. L'APE entre l'UE et le CARIFORUM est le seul APE complet qui a été signé.

En septembre 2011, l'UE a annoncé que les pays, qui ont conclu un APE avec l'Union mais qui n'ont pas pris les mesures nécessaires en vue de sa ratification et mise en œuvre, seraient retirés de la Réglementation sur l'accès au marché à compter du 1er janvier 2014. Deux dynamiques s'ouvrent donc en perspective. D'un côté, les pays, qui ont signé un accord intérimaire, sont susceptibles d'œuvrer pour sa ratification. Mais de l'autre, les négociations en vue de la conclusion d'APE dans les régions qui n'ont pas signé d'accords intérimaires continueront de s'épuiser.

Plusieurs organisations de la société civile ont condamné la conduite de l'UE concernant les APE, en particulier en ce qui concerne les délais irréalistes que la Commission cherche à imposer.

Extension du délai de deux ans pour les ratifications des APE

Les députés de la commission du commerce international (INTA) du Parlement européen ont voté le 21 juin dernier une proposition de résolution législative prolongeant de 2014 à 2016 la date fixée initialement pour le retrait des préférences aux pays ACP qui n'ont pas ratifié et mis en œuvre leurs APE signés après 2007.

Le 30 septembre 2011, la Commission européenne a proposé le règlement COM (2011)598 qui modifie le règlement d'Accès au Marché (EC) 1528 de l'année 2007, établissant les règles commerciales avec les pays ayant négocié des APE avec l'Union Européenne. Au terme de ce règlement, tout pays qui n'aura pas mis en œuvre son APE au 1er janvier 2014 devrait se voir retirer les préférences sur le marché de l'UE.

Cette décision unilatérale de la Commission européenne a soulevé une vague de contestations dans la plupart des pays ACP dont certains pays africains concernés par la décision. En Afrique de l'Ouest, le Comité Ministériel de Suivi de l'APE tenu à Accra, au Ghana, en novembre 2011, avait exprimé ses vives préoccupations par rapport aux conséquences de la décision européenne sur le comportement des pays ouest-africains ayant signé et non encore ratifié et mis en œuvre leur APE, à savoir la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les ministres ouest-africains estiment que la décision européenne pourrait constituer une pression politique susceptible de pousser ces pays à mettre en œuvre leur accord, en l'absence d'un accord régional. A cet égard, ils ont demandé aux commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO de procéder à une analyse des conséquences de la modification du règlement européen. Dans le même temps, ils ont décidé de se référer aux plus hautes autorités de l'Afrique de l'Ouest pour qu'une solution politique soit trouvée avec les leaders européens.

Des initiatives similaires ont été prises en Afrique de l'Est. Le 22 mai dernier, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (ALAE) a voté une résolution sur les APE dans laquelle elle appelait les Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) à intervenir au plus haut niveau pour pousser l'UE à annuler l'amendement au règlement EC/1528/2007 sur l'accès au marché.

La commission parlementaire vote la prolongation du délai

Suite aux demandes de plusieurs régions ACP, et en l'absence d'une réponse appropriée de la Commission européenne, la commission du commerce international du Parlement européen a adopté une proposition de résolution pour reporter le délai de retrait des préférences de 2014 à 2016. La commission parlementaire estime que le délai de 2014 ne donne pas aux pays concernés le temps nécessaire pour lever les multiples contraintes auxquelles ils font face, alors qu'un retrait de leur accès au marché européen leur serait fortement préjudiciable. « 2014 n'est tout simplement pas un délai équitable ou réaliste pour ces pays ACP qui doivent finaliser et ratifier les APE », a déclaré le rapporteur David Martin, tout en faisant remarquer que les préférences illimitées ne sont pas non plus une option durable.

Huit pays en développement sont directement concernés par cette proposition. Il s'agit du Botswana, de la Namibie, du Cameroun, des Iles Fidji, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Kenya et du Swaziland. D'autres pays ont aussi signé et non encore ratifié leur APE. Cependant, leur statut de PMA les soustrait de l'obligation de mise en œuvre immédiate ainsi que de tout risque de perdre l'accès au marché européen étant donné qu'ils bénéficient de l'initiative « Tout sauf les armes ». Il s'agit du Burundi, des Comores, d'Haïti, du Lesotho, du Mozambique, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie.

Quelle suite après le vote de la Commission du commerce ?

De nombreux acteurs dans les pays ACP ont félicité le vote de la commission parlementaire concernant l'extension du délai. Il semble cependant, que la procédure soit relativement complexe et longue avant que le Parlement ne la ratifie. En effet, la Commission européenne peut amender et rejeter la proposition votée par la commission parlementaire.

La décision de la commission sur le commerce sera envoyée à l'assemblée plénière du Parlement européen pour discussion et adoption en septembre prochain. A cette étape, des débats seront ouverts dont le résultat sera soit la confirmation de la décision, soit son rejet, ou encore un compromis pour réviser légèrement la décision. Le parti populaire européen, qui n'est pas favorable à une extension du délai au-delà de 2014 devrait, selon toute vraisemblance, proposer un rejet de la décision de la Commission du commerce international (INTA). Mais les progressistes devraient la défendre, d'autant plus qu'elle a été largement adoptée en commission par 25 voix contre 2.

Mais même si le Parlement européen confirmait la décision de prolongation jusqu'en 2016, cela n'arrêterait pas pour autant la procédure. Au contraire, elle devrait franchir une autre étape qui fera intervenir les Etats Membres à travers le Conseil européen et la Commission européenne. Les trois organes rentreront en discussions dans un format que l'on appelle « trilogue » et qui pourraient déboucher

sur un compromis pouvant, entre autres, ramener le délai proposé par INTA de 2016 à 2015 par exemple.

Les pays ACP ont-ils leur mot à dire ?

Tous les pays ACP, y compris ceux qui ne sont pas directement concernés par la mesure, sont attentifs au sort qui sera réservé à ce dossier par la session de septembre du Parlement européen. Certes, les pays ACP ne peuvent pas influencer directement l'issue des discussions entre les organes européens. Mais les prises de positions politiques exprimées ici et là, surtout en Afrique, devraient amener les leaders politiques européens à être davantage sensibles au risque réel de malentendus politiques et diplomatiques qui peuvent naître d'une trop forte pression européenne pour la mise en œuvre des APE. Il est admis, dans toutes les régions, que la mise en œuvre des APE individuels par les pays signataires là où les régions n'ont pas signé d'APE, pourrait conduire à la désintégration de certaines régions. Or, cette hypothèse est à priori rejetée par toutes les régions.

Références

Premier APE de l'UE avec une région africaine, Passerelles Synthèse 13-6, juillet 2012 ;

Ratification des APE : accorder plus de temps aux pays en développement, Parlement européen, 22 juin 2012 ; Note ENDA.

Sur le fil

Un accord préliminaire sur les conditions d'adhésion des PMA a été conclu à l'OMC

Le sous-comité des Pays les Moins Avancés (PMA) de l'OMC a conclu un accord préliminaire mettant à jour les conditions d'adhésion pour les pays les plus pauvres. Une fois l'approbation formelle reçue, l'accord sera transmis au Conseil général pour adoption au plus tard, ce mois-ci.

La réunion de juillet du Conseil général a été définie comme la date limite pour la finalisation des recommandations, cependant, la difficulté des discussions à Genève a soulevé des doutes quant à la faisabilité de cet objectif.

Les discussions sur les conditions d'adhésion ont porté sur l'accès aux marchés des biens, en particulier le niveau de couverture obligatoire pour les PMA candidats, et les lignes tarifaires agricoles qui devront être fixées en fonction de certains prix de référence. Le débat sur l'accès aux marchés non agricoles a été particulièrement controversé. Le sous-comité a cependant accepté de fixer un niveau de 95 pour cent en ce qui concerne les lignes tarifaires pour les produits non agricoles, à un taux moyen consolidé de 35 pour cent. Contrairement à la section des biens, la section des services, dans le texte préliminaire, comprend des critères qualitatifs plutôt que des repères quantitatifs.

Pour lire l'article en entier, voir : <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/137563/> (source en anglais)

Améliorer la productivité agricole : une priorité réaffirmée lors du G20

« Les gouvernements devraient restreindre les subventions agricoles et les restrictions à l'importation et à l'exportation afin d'augmenter la productivité agricole », affirme un rapport confidentiel réalisé par plusieurs agences internationales pour le compte du G20.

Réunis à Los Cabos, au Mexique, les membres du G20 se sont engagés à supprimer les restrictions à l'exportation

et les taxes sur les aliments achetés pour des fins humanitaires par le Programme Alimentaire Mondial.

Le rapport, intitulé « Croissance durable de la productivité agricole et combler le fossé pour les petites exploitations familiales », met en avant la nécessité pour les pays développés d'apporter un appui technique et financier considérables ainsi que de mettre en place un cadre institutionnel et des conditions de marchés appropriées au développement durable. Cela devrait, sans doute, accroître la production alimentaire, faire baisser les prix et par ricochet, contribuer à lever le défi lié à la sécurité alimentaire.

Le rapport recommande également aux membres du G20 de « faire preuve d'esprit d'initiative dans les négociations multilatérales » afin que sortent de l'impasse les négociations de Doha notamment. De la même façon, il semble nécessaire que soit améliorée la coordination des politiques liées à la volatilité des prix alimentaires, optimisant ainsi les efforts des institutions et des réseaux dans ce domaine et rendant les actions menées sur le terrain plus efficaces.

Pour lire l'article en entier, voir : <http://ictsd.org/i/news/passerelessynthese/137934/>

Inquiétudes sur l'extension de la clause « textile » de l'AGOA

Les autorités gouvernementales africaines et américaines ont renouvelé mi-juin leur appel au Congrès américain afin d'étendre la clause « textile » de l'AGOA qui offre à plusieurs pays de l'Afrique Subsaharienne des avantages dans le domaine du commerce des textiles notamment. La loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (The African Growth and Opportunity Act - AGOA), adoptée par les Etats-Unis en 2000, offre à près de 6400 produits africains un accès préférentiel au marché américain.

Si la disposition sur les textiles jouit d'un large appui bipartisan au Congrès, observateurs et responsables notent que le long processus législatif et la dynamique politique qu'il implique pourraient empêcher le renouvellement de la mesure avant la date butoir de fin septembre.

En mai, lors d'une réunion distincte, Kirk a déclaré que l'adoption rapide de la législation prorogeant la disposition

relative aux tissus provenant de pays tiers (TCF) était nécessaire pour garantir la réussite constante de l'AGOA, ainsi que la croissance économique des pays d'Afrique Subsaharienne.

Responsables africains et groupes industriels américains ont eux aussi fait un appel public afin que la clause soit renouvelée argumentant que son expiration pourrait être « dévastatrice » à la fois pour les pays africains producteurs de tissus et à la fois pour les entrepreneurs américains.

Pour lire l'article en entier, voir : <http://ictsd.org/i/news/passerellessynthese/137923/>

L'Afrique en route pour Rio +20 : quelles positions pour le développement durable ?

Vingt ans après le premier sommet de Rio en 1992, la communauté internationale s'apprête à se réunir dans cette même ville, afin de réfléchir sur des questions environnementales. Ces derniers mois, les acteurs œuvrant sur les sujets liés à l'environnement et au développement durable ont multiplié les rencontres et ateliers.

Ensemble, les Ministres africains ont convenu d'une « Déclaration africaine consensuelle pour Rio +20 ». Dans cette dernière, ils soulignent la nécessité de « renforcer les engagements dans les domaines cruciaux pour le développement durable de l'Afrique, notamment l'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire; la promotion de la recherche-développement et de l'utilisation des biotechnologies aux fins du développement durable; la lutte contre la désertification et la détérioration des sols », entre autres.

La société civile s'est aussi fortement engagée dans la formulation d'une position commune africaine. Lors d'une rencontre les 30 et 31 mai dernier, les différents représentants ont rappelé la responsabilité qu'ont les chefs d'Etats africains à défendre des sujets tels que les droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la justice sociale, lors du Sommet de Rio.

Une conférence internationale, réunissant divers acteurs à Douala en avril, a également clarifié la position africaine à adopter. La Déclaration qui en découle souligne la nécessité de trouver et de mettre en place de manière holistique un nouveau modèle économique limitant la dégradation de l'environnement et permettant de répondre de manière juste et équitable aux besoins des populations.

Malgré cet engagement, la communauté internationale a eu du mal, lors des différents cycles informels de négociations, à dégager un document commun exprimant l'ensemble de leurs attentes.

Pour lire l'article en entier, voir : <http://ictsd.org/i/news/passerellessynthese/135294/>

L'Afrique face à ses défis majeurs de développement

Le 22ème Forum économique mondial sur l'Afrique qui a rassemblé de nombreux chefs d'Etat africains, des personnalités étrangères et des décideurs financiers et économiques s'est tenu à Addis-Abeba en Ethiopie les 10 et 11 mai 2012 sous le thème « Façonner la transformation de l'Afrique ».

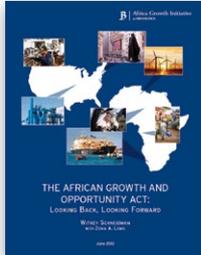
Tous se sont accordés sur le fait que le mode de gouvernance africain ne permettait pas d'assurer pleinement un développement économique, favorable au bien-être de la population et répondant aux besoins sociaux de la société. Les différents intervenants notamment Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU, ont invité les Etats à revoir leurs politiques économiques.

Les participants de cette rencontre ont aussi identifié les principaux défis aux investissements en Afrique. Le continent offre en effet un potentiel énorme pour les investisseurs étrangers mais les cadres juridiques et institutionnels pour garantir la rentabilité et la viabilité des investissements font parfois défaut, d'où la nécessité de dépasser cette limite. Le manque d'infrastructures est consécutif de ce problème.

Favoriser l'innovation pour générer des opportunités partagées était aussi au centre des discussions.

Pour lire l'article en entier, voir : <http://ictsd.org/i/news/passerellessynthese/135285/>

Publications



La Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique : Regard sur le passé, regard sur l'avenir - The Brookings Institution – Juin 2012

Ce rapport examine l'impact de l'African Growth and Opportunity Act (Loi sur la Croissance et les opportunités économiques en Afrique) au cours des douze dernières années. Le rapport défend l'idée que l'AGOA continue d'être le socle des relations commerciales entre l'Afrique et les Etats Unis et devrait être prolongée de dix ans au-delà de sa date d'expiration prévue en 2015.

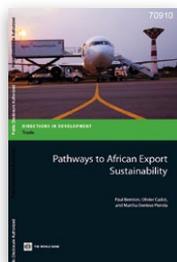
Pour le rapport complet voir: <http://bit.ly/QanuPA>



Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique : Transformation structurelle et développement durable en Afrique - CNUCED - Juin 2012

Le rapport recommande que les pays africains définissent des stratégies pour une forme de progrès économique qui soit moins dépendante de l'utilisation des ressources naturelles et des exportations. En conséquence, il appelle à une plus grande cohérence entre le commerce et les politiques environnementales et de l'investissement au niveau international, afin de soutenir plutôt que d'entraver cette transformation structurelle durable.

Le rapport complet est disponible ici : <http://bit.ly/POZdhI>



Suggestions pour des exportations africaines durables – La Banque Mondiale – Juillet 2012

Ce rapport fournit des pistes de prescriptions politiques provisoires pour une meilleure durabilité des exportations en Afrique. Il est basé sur un ensemble d'éléments empiriques. Les principales conclusions devraient être prises avec prudence en raison de la complexité de la question et des sources sur lesquelles l'étude est fondée. La conclusion que tirent les auteurs est qu'il est nécessaire de mener d'importants travaux supplémentaires sur la nature et les causes du faible taux d'exportation dans les pays en développement pour déterminer quel chemin prendre pour que les exportations aient une durabilité élevée.

Le rapport complet est disponible ici : <http://bit.ly/NjRAva>



La stratégie des États-Unis envers l'Afrique Subsaharienne- La Maison Blanche- Juin 2012

Ce document officiel reprend les éléments principaux et les priorités stratégiques énoncées dans la directive politique présidentielle. La stratégie énonce quatre objectifs stratégiques pour l'engagement des États-Unis en Afrique: (1) renforcer les institutions démocratiques; (2) stimuler la croissance économique, les échanges et les investissements, (3) faire avancer la paix et la sécurité, et (4) promouvoir les possibilités et le développement.

Document disponible à l'adresse : <http://1.usa.gov/Mpo3PP>



Rapport 2012 sur l'investissement dans le monde : Vers une nouvelle génération de politiques d'investissement – CNUCED – Juin 2012

Le rapport indique que l'investissement direct à l'étranger mondial (IDE) a dépassé en 2011 la moyenne d'avant crise atteignant ainsi 1,5 billions de dollars US malgré l'incertitude qui plane sur l'économie mondiale. Cependant, les flux sont restés plus de 20 pour cent en-dessous de leur pic de 2007. Le rapport inclut une analyse détaillée des tendances de l'investissement mondial et régional, de l'évolution des politiques nationales et un article spécial sur la nouvelle génération des politiques d'investissement. Il fournit également un cadre d'investissement stratégique global pour le développement durable.

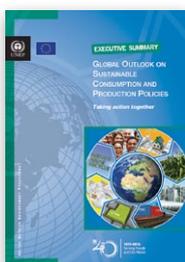
La version complète est disponible ici : <http://bit.ly/Lc4oC3>



Notes d'information sur le commerce et l'environnement - ICTSD, PNUE et ITC - Juin 2012

Publiée conjointement par le Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et le Centre du Commerce International (CCI), cette série de notes d'information vise à informer les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales impliquées dans la Conférence de Rio +20 sur les questions commerciales importantes liées notamment à la transition vers l'économie verte. Elles couvrent les sujets suivants : le commerce et l'économie verte, les restrictions à l'exportation, l'agriculture durable, les pêches durables, les biens environnementaux, les services environnementaux, les normes de durabilité pour les biens de consommation, l'empreinte carbone des produits et les transports internationaux.

Pour les notes d'information, voir : <http://ictsd.org/i/publications/136049/>



Perspectives mondiales sur la consommation durable et les politiques de production - PNUE - Juin 2012

Cette publication offre un récapitulatif des politiques de consommation et de production durables (politiques SCP). Une cinquantaine d'études de cas sont analysées allant des accords multilatéraux internationaux et stratégies régionales aux politiques et initiatives spécifiques mises en œuvre par les gouvernements, les entreprises et les organisations de la société civile. La publication vise essentiellement à fournir des informations sur les activités existantes de promotion des politiques SCP afin d'identifier les meilleures pratiques et de fournir des recommandations pour adapter et reproduire ces politiques.

La version complète est disponible ici : <http://bit.ly/M2vomL>

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique
<http://ictsd.org/news/bridges-africa/>
En anglais

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
<http://ictsd.org/news/bridges/>
En anglais

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement pour tout public
<http://ictsd.org/news/biores/>
En anglais

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Amérique latine
<http://ictsd.org/news/puentes/>
En espagnol

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays lusophones
<http://ictsd.org/news/pontes/>
En portugais

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays de la CEI
<http://ictsd.org/news/bridgesrussian/>
En russe

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Chine
<http://ictsd.org/news/qiao/>
En chinois



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse
contribution des donateurs et partenaires
suivants :

**DFID - UK Department for International
Development**

**SIDA - The Swedish International
Development Cooperation Agency**

**DGIS - Netherlands Directorate-General
of Development Cooperation**

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

**L'Organisation Internationale de la
Francophonie**

PASSERELLES bénéficie également du soutien
de ses partenaires associés et des membres
du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser,
contre paiement, toute publicité.
La publication accepte toute proposition de
sponsoring destinée à renforcer ses capacités
à étendre son audience. L'acceptation se fait à
la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les
articles signés de PASSERELLES sont celles
de leurs auteurs, et ne représentent pas
nécessairement les opinions d'ICTSD ou
d'ENDA.

En cas d'utilisation d'articles ou de passages
d'articles de PASSERELLES, prière de citer
correctement et entièrement la source.

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

